

VIGILANCE POLLUTION



Dispositif préfectoral activé sur le département pour aujourd'hui et maintenu demain

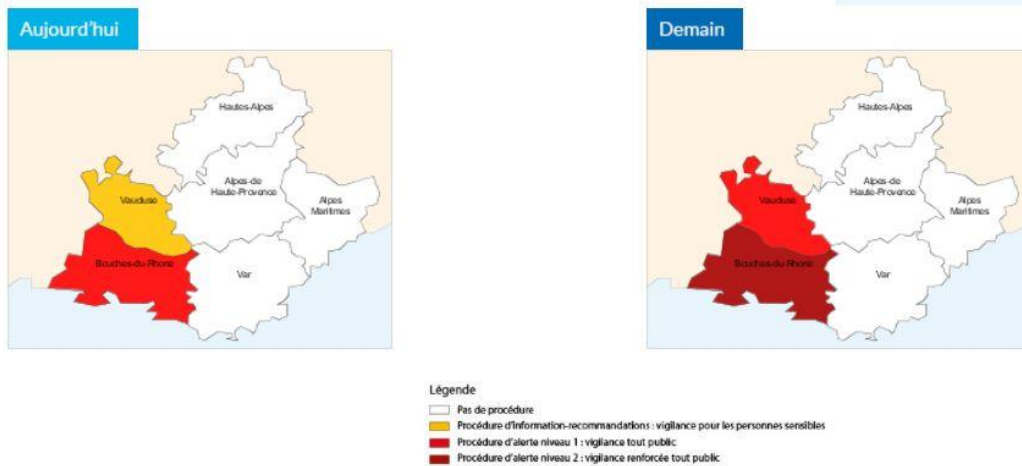
Date	Zone(s) concernée(s)	Niveau	Polluants
14/06/2021	Bouches-du-Rhône	Alerte niveau 1	Ozone (O3)
15/06/2021	Bouches-du-Rhône	Alerte niveau 2	Ozone (O3)

Les conditions météorologiques sont propices à la formation d'ozone.

La procédure d'alerte sera maintenue pour les Bouches-du-Rhône les 14 et 15 juin car il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations pour le 3e jour consécutif.

La procédure d'alerte sera mise en place dans le Vaucluse le 15 juin car il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations pour le 2e jour consécutif.

Des [mesures d'urgence](#) visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur ces 2 départements.



Recommandations sanitaires et comportementales

Pour l'ensemble de la population, quel que soit le niveau

- Limitez l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures, chauffage au bois, exposition aux pollens en saison) ;
- Maintenez les pratiques habituelles d'aération et de ventilation ;
- En cas de symptômes et de gêne inhabituelle, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Au niveau d'information

Pour les populations vulnérables* ou sensibles** :

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h) ;
- Limitez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou à l'intérieur ;
- En cas d'épisode de pollution à l'ozone, limitez les sorties en début d'après-midi (entre 12 h et 16 h).

Au niveau d'alerte

Pour l'ensemble de la population :

- Réduisez et reportez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur.

Pour les populations vulnérables ou sensibles :

- Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h) ;
- Reportez les activités qui demandent le plus d'effort et privilégiez des sorties brèves qui demandent le moins d'effort ;
- En cas d'épisode de pollution à l'ozone, évitez les sorties en début d'après-midi (entre 12 h et 16 h).

Recommandations comportementales

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage, aux transports en commun et aux modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations ;
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002) ;
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ;
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires.

** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.



Limitez les déplacements et
différez ceux pouvant l'être



Privilégiez les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non polluants



Respectez l'interdiction
de brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux d'entre-
tien ou de nettoyage nécessi-
tant l'utilisation de produits
nocifs (colles, peintures,
solvants...)



Reportez les épandages
agricoles de fertilisants
et les travaux du sol

Siège social

146 Rue Paradis
13006 Marseille
04 91 32 38 00

Nice

37 bis avenue Henri Matisse
06200 Nice

Martigues

Route de la vierge
13500 Martigues

Suivez-nous sur :

